

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE N° 2024 / 137

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2024/116

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE
CIRCULATION RUE GEORGES DEHARVENGHT
A PARTIR DU 22 JUILLET 2024 JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 relative à la circulation routière,

Vu la demande présentée le 29 Avril 2024 par madame SEPTIER représentante de l'entreprise **PROTECTA TOITURES 91,**

Considérant que pour permettre d'effectuer des travaux sur le toit de l'usine William Saurin il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation aux abords des chantiers,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter **du 22 Juillet 2024 jusqu'à la fin des travaux**, l'entreprise **PROTECTA TOITURES 91** est autorisée à intervenir, RUE GEORGES DEHARVENGHT - 77400 Saint Thibault des Vignes – pour effectuer des travaux sur le toit de l'usine William Saurin - **Le stationnement sera provisoirement interdit aux abords des chantiers sous peine d'enlèvement et la circulation réglementée.**

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants sur l'ensemble du linéaire des travaux, sous peine d'enlèvement

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite rue Georges DEHARVENGHT une déviation sera mise en place par l'entreprise **PROTECTA TOITURES 91 (voir plan ci-joint)**

